

Règles et règlements pour le tirage

Une chance de gagner un voyage en classe affaires au Grand Prix 2025 de Monaco ou un voyage pour 4 à Disney World !

1. Tirage

Le tirage pour « Grand Prix de Monaco/Disney pour 4 » est organisé par la Fondation pour l'enfance Starlight Canada (Starlight Canada) à travers Conduire pour un sourire. Le tirage s'ouvrira le 23 février 2024, et se terminera le samedi 1 juin 2024 à 21h30. Toutes les références aux heures dans les règlements font référence à l'heure avancée de l'Est (HAE). Le tirage du prix aura lieu le samedi 1 juin 2024 à 22h00 lors de l'événement Conduire pour un sourire à 40 Westt Steakhouse, 2305 Trans-Canada Hwy, Pointe-Claire, Québec H9R 5Z5.

2. Éligibilité

Le tirage est ouvert à tous les résidents du Québec âgés de dix-huit (18) ans et plus, à l'exception d'employés, agents ou représentants de Conduire pour un sourire ou Starlight Canada, ou des agences de publicité, promotions, fournisseurs de prix, matériaux ou tous services reliés à ce prix, ainsi que les membres de la famille immédiate (frères, sœurs, enfants, parents), les conjoints de fait ou légaux, et toute personne domiciliée avec ces employés, agents et représentants, même s'ils ne sont pas de la même famille.

3. Comment participer au tirage ?

Pour participer à ce tirage, les participants peuvent contacter le comité organisateur de Conduire pour un sourire ou un employé de Starlight Canada.

4. Valeur du prix :

La valeur totale du prix choisi par le gagnant est de 30 000 \$

5. Description du prix :

- **OPTION DE PRIX #1 : VOYAGE EN CLASSE AFFAIRE AU GRAND PRIX 2024 DE MONACO**
 - Hébergement à l'hôtel Fairmont Monte-Carlo pour 4 nuits
 - Billets pour le Grand Prix 2025 (dates à confirmer lorsque l'horaire de la F1 2024 sera disponible)
 - Chambre deluxe avec balcon et vue sur le jardin
 - Petit-déjeuner
 - 2 billets Classe Affaires avec Air Canada pour Nice, France
 - Souper de bienvenue
 - Visite F1 et itinéraire de courses
 - Taxes/service

- **OPTION DE PRIX #2 : VOYAGE POUR 4 À DISNEY WORLD**

- 4 billets Classe affaires avec Air Canada pour la Floride
- 7 nuits dans un complexe hôtelier de Disney
- Billets et passes rapides pour 4 jours
- Taxes/services

6. Date limite :

Les achats faits avant samedi 1 juin 2024 à 22h00 sont éligibles au tirage.

7. Conditions générales

Starlight Canada avisera le gagnant lors de l'événement Conduire pour un sourire le samedi 1 juin 2024. Si le gagnant n'est pas en mesure d'être à l'événement, nous l'appellerons pour l'informer. Dans le cas où Starlight Canada est incapable d'informer le gagnant en l'espace de cinq (5) jours après le tirage, un nouveau tirage sera fait pour déterminer un nouveau gagnant.

Tout formulaire incomplet, incompréhensible, mal rempli ou provenant d'une source non autorisée sera automatiquement rejeté et ne sera pas admissible aux prix du tirage. De plus, toute participation ou tentative de participation qui contreviendrait à ce règlement (par exemple, mauvaise représentation d'un participant, violation des exigences de propriété intellectuelle, etc.) sera automatiquement rejetée et pourra être renvoyée à une autorité judiciaire compétente.

Starlight Canada informera le gagnant sur la façon de prendre possession du prix.

Starlight Canada et toute entité corporative, agence de publicité ou de promotion et leurs actionnaires, administrateurs, dirigeants et employés respectifs, ainsi que toute autre entité liée à ce tirage se dégagent de toute responsabilité liée aux prix ou au tirage et de toute garantie relative auxdits. À cette fin, les gagnants acceptent de signer une renonciation à l'exonération de responsabilité avant de recevoir leur prix.

Les prix doivent être acceptés tels quels et ne peuvent être remplacés par un autre prix ou échangés en tout ou en partie contre de l'argent. Dans le cas où, pour des raisons indépendantes de la volonté du gagnant, Starlight Canada ne peut pas attribuer le prix tel que décrit dans ces règles et règlements, Starlight Canada se réserve le droit d'attribuer un prix similaire (ou une partie de celui-ci) d'une valeur équivalente ou à leur seule discrétion.

Starlight Canada et Conduire pour un sourire n'assument aucune responsabilité dans tous les cas où leur incapacité à agir découle d'un événement ou d'une situation, indépendants de leur volonté ou d'une grève, d'un lock-out ou de tout autre conflit provenant de leurs établissements ou des établissements des organisations ou entreprises dont les services sont utilisés pour tenir ce tirage.

En participant au présent tirage, le gagnant accepte de se conformer à toutes les conditions énoncées dans ces règlements, ainsi que de libérer, dégager et indemniser les bénéficiaires libérés, à l'égard de toutes les réclamations, actions ou causes de réclamation, responsabilités, pertes,

dommages, coûts et dépenses de quelque nature que ce soit, découlant directement ou indirectement de la participation au présent tirage ou de l'utilisation des prix.

Starlight Canada et Conduire pour un sourire se réservent le droit de modifier ou d'annuler le tirage sans préavis, sous réserve d'obtenir l'approbation requise par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Toute contestation relative à l'organisation ou à la conduite d'un tirage publicitaire peut être soumise à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour une décision. Tout litige concernant l'attribution d'un prix ne peut être soumis qu'à la Régie des alcools, des courses et des jeux dans le but d'aider les parties à parvenir à un règlement.

Les règles du tirage sont disponibles, pour toute la durée du tirage, au bureau de Starlight Canada situé au 1805 TransCanada, Dorval, QC H9P 1J1.

- Nous aurons 500 billets à vendre et la séquence des billets sera : 001 - 500.
- Chaque billet sera vendu pour 200 \$.
- Les gagnants ont 30 jours à compter du jour du tirage (samedi 1 juin 2024) pour réclamer leur prix.